



**EPSMS Ar Goued**

Siège social

**Saint-Quihouët**

**22940 PLAINTEL**

# **EPSMS Ar Goued**

## **Cahier des charges**

Accompagnement à la mise en place de la démarche  
« Risques psychosociaux et Qualité de vie au travail »

Novembre 2019

*L'EPSMS (établissement public social et médico-social) Ar Goued est né le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la fusion entre l'EPSMS Les Mauriers situé à Plainel et l'EPSMS Centre Jacques Cartier situé à Saint-Brieuc. Le 1<sup>er</sup> janvier 2021, il intégrera par ailleurs la Résidence Le Coadou, situé à Plœuc-sur-Lié.*

## 1. Historique des établissements :

### 1.1. L'EPSMS Les Mauriers

C'est dans un lieu chargé d'histoire, au cœur du village de Saint-Quihouët, qu'a pris naissance l'établissement.

Après avoir été l'une des propriétés du Marquis de La Fayette, il devient en 1836, l'Institut Digaultray-Duval, fondé par Louise Duval, au service de l'enfance malheureuse, et tenu par les Filles de la Sagesse.

Après la seconde guerre mondiale, l'effectif de l'orphelinat étant en baisse, les sœurs le reconvertissent en établissement destiné à l'éducation de tous les enfants. En 1948, elles obtiennent l'agrément en tant qu'« aérium ».



En 1957, la nécessité de moderniser les locaux, impose le transfert de la gestion de l'institut au département des Côtes du Nord. Une refonte complète intervient à la fin des années 1960, avec la restauration du château et la création de pavillons modernes.

**L'Établissement Public Médico-Social (EPMS) Saint-Quihouët**, créé en 1971, s'est constitué progressivement en deux grands pôles, un pour les adolescents, l'autre pour les adultes. Il est érigé en **Établissement Public Départemental autonome** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985.

Dans sa première décennie, les agréments sont modifiés pour tenir compte des besoins sur le département. En 1980, l'établissement accueille **202 personnes** au sein de deux instituts médico-professionnels, d'un Centre d'Aide par le Travail et d'un Foyer d'Hébergement.

Au cours des décennies suivantes, les capacités d'accueil et les agréments vont être à nouveau modifiés en fonction des besoins :

- En 1994, un SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile) vient compléter le dispositif. Son agrément, initialement destiné aux adolescents présentant des troubles psychologiques, a été étendu en 2008, à l'accompagnement d'adolescents ou jeunes adultes en situation de handicap intellectuel ou présentant des troubles envahissants du développement.
- Par ailleurs, une section SES (Section d'Éducation Spécialisée) de 10 places, puis 12 places, est créée en 1992 pour des jeunes présentant des Troubles Envahissants du Développement.
- En 2003, le Conseil Général crée un Foyer d'Hébergement de 11 places et une résidence locative de 12 appartements, structures d'hébergement destinées aux adultes de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail).
- Enfin, un Service d'Accueil et de TRavail Adapté (SATRA) a vu le jour le 1<sup>er</sup> avril 2008, pour une capacité de 15 personnes, puis de 18, représentant 9 ETP.

L'établissement a su développer ses missions auprès des personnes accueillies et s'ajuster à l'évolution des besoins, grâce à une constante mobilisation des équipes.

En avril 2007, il prend le nom d'EPSMS (Etablissement Public Social et Médico-Social) Les Mauriers, du nom du massif situé face à l'établissement.

Ce changement de nom répond à une demande des personnes accueillies et accompagnées, souhaitant faire disparaître la stigmatisation née de la dénomination « Saint-Quihouët ».

De nombreux projets institutionnels ont abouti depuis :

- le dispositif ITEP 22, en partenariat avec les PEP 22, et la création de 15 places d'ITEP 14-20 ans sur le département,
- le déménagement du SAVS en septembre 2016, dans des nouveaux locaux situés à Saint-Brieuc, qui permettront une ouverture sur l'extérieur plus importante (environnement urbain, accueil de nouveau public),
- la création d'une Unité d'Enseignement en Maternelle, située au sein de l'école Yves Dollo à Saint-Brieuc. Cette création est réalisée dans le cadre d'une extension non importante de 7 places à l'EPEEA.
- la création de 4 équipes mobiles d'interventions médicosociales pour les personnes avec Troubles Envahissants du Développement (TED) manifestant des «comportements-problèmes» ou des troubles du comportement : nous sommes positionnés comme partenaire.

Concernant les projets architecturaux, plus de 40 ans après la première modernisation des locaux, l'établissement a dû faire face à l'obligation de mettre en conformité les bâtiments destinés à l'hébergement des élèves. Cette nécessité a permis de mettre en œuvre une opération de restructuration et de construction de plusieurs locaux répondant aux exigences de sécurité et aux besoins éducatifs.



**L'évolution des besoins et attentes des personnes accueillies et des politiques publiques, imposent d'être continuellement dans une dynamique de réflexion autour de nos activités.**

Ainsi en 2011, s'achevait d'une part, la réhabilitation des locaux à usage d'internat et de semi-internat et les locaux administratifs, et d'autre part, la construction du bâtiment destiné à la formation préprofessionnelle et à l'atelier de maintenance.

Les travaux se sont terminés en 2016 avec une nouvelle construction, pour l'hébergement de la SES et le plateau technique paramédical et thérapeutique.

## **1.2. L'EPSMS Centre Jacques Cartier**

L'établissement s'inscrit très tôt dans l'histoire du Département. Mais, plus largement et dès sa création, il fut un maillon important sur le plan national de la prise en charge des enfants sourds.

Lorsque naissait le projet de donner une instruction scolaire aux jeunes « sourds et muets » des Côtes du Nord, la France avait vu en 1760, l'ouverture à Paris par l'Abbé de l'Épée, de la première école gratuite au monde accueillant des enfants du peuple, soit 79 ans plus tôt.

L'Abbé Samson GARNIER (1800-1872), nommé vicaire dans la paroisse de Plestan en 1837, rencontra parmi ses paroissiens, un jeune garçon sourd-muet avec qui il ne put communiquer. Il résolut d'ouvrir une école le **1<sup>er</sup> Janvier 1839** dans ce village, en collaboration avec la communauté des Religieuses du Broons.

L'école étant devenue trop petite avec l'arrivée d'élèves de plus en plus nombreux, l'Abbé GARNIER la transféra à Lamballe le 1<sup>er</sup> Octobre 1841, à l'ombre de la Collégiale dans le « Vieux-Château », propriété appartenant au roi Louis-Philippe, Duc de Penthièvre.

Afin de recevoir un plus grand nombre d'élèves dans de meilleures conditions d'hébergement, une nouvelle école fut construite à Saint-Brieuc et ouverte en Août 1855, au lieu-dit « Robien », actuel Centre des Impôts.

A la demande du Conseil Général, l'Institution devint publique le 20 Août 1911, par la signature du décret d'attribution de l'établissement au Département par le président de la République, Armand Fallières (Institution Départementale des Jeunes Sourds).

Le Conseil Général décida la reconstruction de l'école sur une vaste propriété, rue du Vau Méno, dans le quartier dit « Les Villages » à Saint-Brieuc. Les élèves s'y installèrent en septembre 1963.

En 1964, 210 enfants et adolescents déficients auditifs âgés de 3 à 20 ans étaient accueillis à l'institut Départemental des Jeunes sourds.

En 1981, un Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) pour jeunes déficients auditifs (0/6ans) est créé.

L'école fut érigée à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1985 en établissement public social et médico-social autonome, conformément aux dispositions de la loi du 30 Juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales.

Le nouveau Conseil d'administration décida de lui donner le nom de « CENTRE JACQUES CARTIER », en mémoire au navigateur amateur de grands espaces, de découverte et d'ouverture au monde.

Au début des années 1990, le Centre Jacques Cartier était composé de :

- La Section d'Education et d'Enseignement Spécialisés (SEES) qui assure une scolarité de type pré-élémentaire, élémentaire, secondaire et technique. Elle accueillait de 140 à 150 élèves.
- Le Service de Soutien à l'Education Familiale et à l'Intégration Scolaire (SSEFIS) qui assure un accompagnement des jeunes en milieu ordinaire (autorisation de 17 places en 1991 ; extension à 25 places en 1994 ; extension à 32 places en 1995).
- Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP spécialisé Tournemine) qui accueille des enfants déficients auditifs, de la naissance à 6 ans (20 places).

En complément de l'enseignement et d'une éducation spécialisée, un accompagnement rééducatif et psychologique, adapté à chaque jeune, est assuré.

En 2004, à la demande de l'établissement et sur avis du CROSS, une restructuration du Centre Jacques Cartier a été réalisée afin d'accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes de la naissance à 20 ans, relevant de l'annexe XXIV quater (enfants et adolescents atteints de déficience auditive grave) et des enfants, adolescents et jeunes adultes de la naissance à 20 ans atteints de troubles du langage et de la communication, en particulier :

- Enfants atteints de troubles sévères et durables du langage,
- Enfants non sourds, de parents sourds qui présentent des retards importants,
- Enfants présentant des pathologies particulièrement restrictives et invalidantes sur le plan linguistique,
- Enfants non sourds, présentant des troubles graves du langage et de la communication associés ou non à retard mental (à l'exclusion des enfants présentant une déficience mentale profonde, des troubles graves du comportement, de la conduite et de la personnalité et/ou des handicaps moteurs graves).

Suite à cet arrêté, la capacité autorisée a été de **160 places** (SEES : 30 places ; SEHA : 15, SPFP : 35; SSEFIS : 60; CAMSP : 20).

Cette évolution s'est poursuivie :

- En 2004, avec la création d'un poste d'interprète diplômé, grâce au financement du Conseil Général, la DDASS-Etat et la Ville de Saint-Brieuc. En Juin 2009, l'activité d'interprétariat en langue des signes française est agréée « Service à la personne ».
- En Septembre 2004, avec la mise en place du dispositif d'inclusion scolaire pour des enfants déficients auditifs, à l'Ecole primaire du Grand Clos (Saint-Brieuc).
- En 2007, avec une extension du SSEFIS de 60 à 85 places.
- En 2008, le service de suite Surditude 22, de plus en plus sollicité par la population sourde et malentendante, par les personnes entendantes et partenaires, devient Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (pour adultes sourds ou malentendants). En 2010, dans le cadre du partenariat avec l'Association Voir Ensemble, le service a déménagé dans des locaux communs à cette association (15 Bis rue des capucins).
- En 2009, avec l'extension de SEES et SPFP de 15 places.
- En 2011, avec le rattachement du CAMSP Polyvalent Les Horizons (autorisation de 60 places) au Centre Jacques Cartier. Ce CAMSP a une mission de dépistage, de diagnostic et de prise en charge précoce des troubles du développement de l'enfant (0 à 6 ans).
- En Septembre 2015, avec la mise en place du dispositif d'inclusion au niveau secondaire, au Collège Jean Macé (Saint-Brieuc).

### 1.3. La Résidence Le Coadou

En 1993, l'EPSMS « Les Mauriers » de St Quihouët à Plaintel crée un établissement pour pallier au manque de lieux d'accueil pour des adultes handicapés de la région.

La « Résidence du Coadou », qui signifie en breton petit bois, voit le jour sur la commune de Ploeuc-sur-Lié. Elle est autonome dès sa création et dispose d'une capacité d'accueil de 40 places.

En 1996, la capacité d'accueil est élevée à 45 places. Cet établissement public médico-social (EPMS) est constitué d'un Foyer occupationnel (FO) et d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM).

L'établissement fera l'objet d'une fusion absorption le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et intégrera l'EPSMS Ar Goued.

## 2. **Éléments de contexte**

### 2.1. Une évolution du public

#### 2.1.1. **Troubles psychiques**

L'établissement constate une hausse des personnes accueillies présentant des troubles psychiques dans le secteur de la petite enfance, de l'enfance, l'adolescence et de l'adulte ; celles-ci sont sujettes aux « comportements problèmes ». Ce constat lié à l'évolution du public engendre plusieurs conséquences sur les situations et conditions de travail :

- ~ Les situations de ces personnes questionnent quotidiennement les pratiques professionnelles et le fonctionnement des services. Les professionnels se concertent pour rechercher des solutions aux situations critiques, de plus en plus fréquentes.
- ~ Les personnes présentant des troubles psychiques peuvent nécessiter, notamment pour les situations complexes et/ou critiques, un taux d'encadrement plus important au regard de leurs besoins spécifiques. Malgré les réorganisations de travail opérées, les professionnels ont parfois le sentiment de ne pas être en capacité de répondre aux besoins de ces personnes.

- ~ Les comportements problèmes dont certains usagers sont sujets ont parfois pour conséquence des passages à l'acte. Des actes de violence qui ont des conséquences sur les conditions de travail et sur les accidents du travail des professionnels.

La multiplicité et les particularités de ces troubles rendent difficile l'objectivation de ces tendances. Toutefois, tous les professionnels s'accordent sur ce constat et sur l'impact sur les conditions de travail des professionnels.

### **2.1.2. Vieillesse de la population**

Une autre évolution notable des personnes accueillies pour le Pôle adultes est l'avancée en âge. Des personnes sont parfois maintenues dans le service faute de solutions adaptées à leur situation ce qui provoque des répercussions sur le collectif et des insatisfactions de la part des professionnels, malgré les formations organisées. Le vieillissement implique également que les professionnels soient de plus en plus confrontés aux pertes d'autonomie, aux décès que ce soit des usagers ou de leurs proches.

### **2.1.3. Notion de parcours et multiplicité des partenaires**

Les services s'inscrivent désormais dans les parcours de vie inclusifs des personnes accueillies avec de plus en plus d'accueils séquentiels ou modulés ce qui constitue une évolution vers une organisation plus flexible nécessitant davantage de coordination avec les partenaires multiples et un nombre plus élevé de situations à accompagner (file active). Cette évolution implique un temps de coordination plus conséquent, des interventions dans des lieux multiples et des injonctions parfois paradoxales entre les différents acteurs.

## **2.2. Une hausse des temps indirects institutionnels**

La hausse des temps de travail indirects impacte l'organisation et la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies (recueils de données pour la démarche SERAPHIN-PH, réunions de groupes de travail, implication dans la démarche d'amélioration de la qualité, actualisation des projets de service, projet d'établissement, ...).

## **2.3. Un contexte de fusions multiples**

Une fusion création du Centre Jacques Cartier et de l'EPSMS Les Mauriers est intervenue en janvier 2018 après une période de direction commune pour créer l'EPSMS Ar Goued. Elle sera suivie d'une fusion absorption avec le Foyer Le Coadou à Ploec sur Lié en janvier 2021.

Si les agents sont associés à cette démarche (réunions de travail, réunions d'information), ces fusions viennent bousculer les identités et les organisations de travail.

## **2.4. Une attente du CHSCT**

Les représentants du personnel évoquent notamment des taux d'encadrement insuffisants au regard des besoins des usagers, parfois une inadéquation entre la qualification des professionnels et les missions qui leurs sont confiées et également le sentiment que le taux de professionnels contractuels est en progression.

En outre, les membres du CHSCT alertent la direction quant à l'impact de la démarche RPS/QVT ambitieuse sur l'activité des services. Ils veilleront également à ce que cette démarche à moyen-long terme ne se fasse pas au détriment de la gestion des dysfonctionnements actuels.

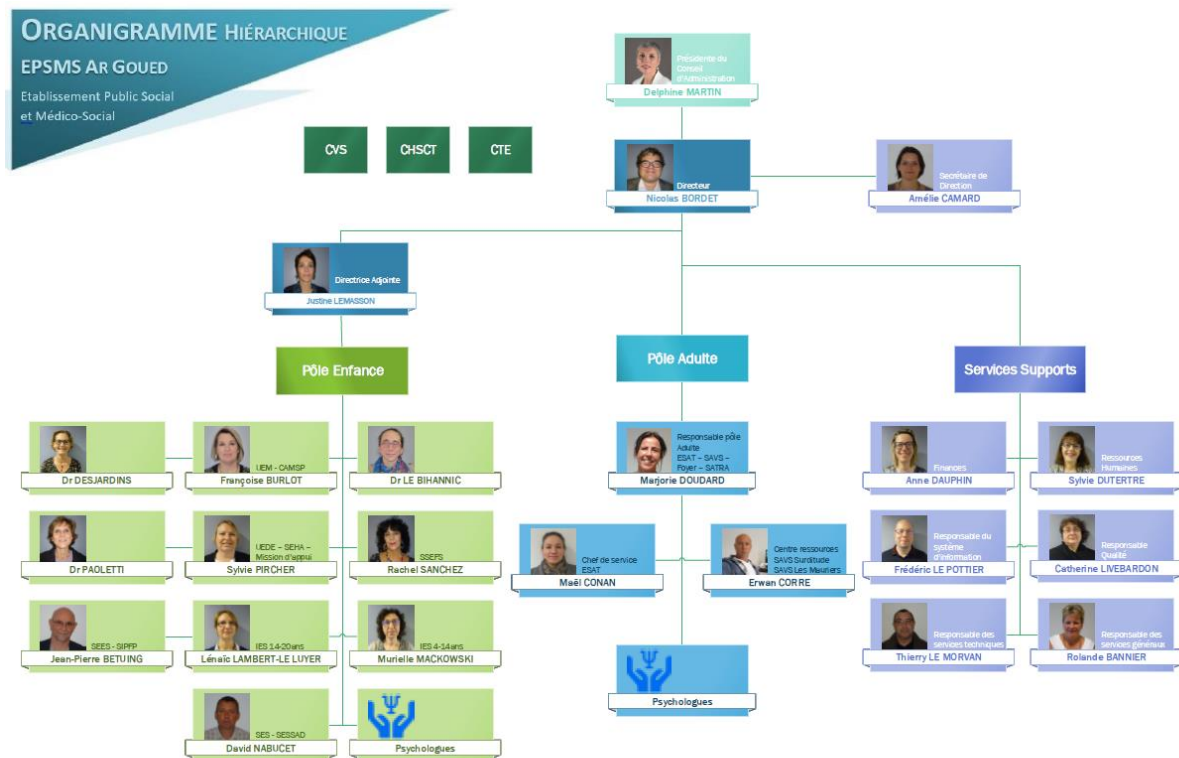
## 2.5. Une obligation réglementaire

Un accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé le 22 octobre 2013, obligeant chaque employeur public à élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015. Ces plans d'action reposeront sur une phase de diagnostic associant les agents et qui devra intégrer les DUERP.

Ces éléments contextuels nécessitent d'être affinés et enrichis par un diagnostic partagé.

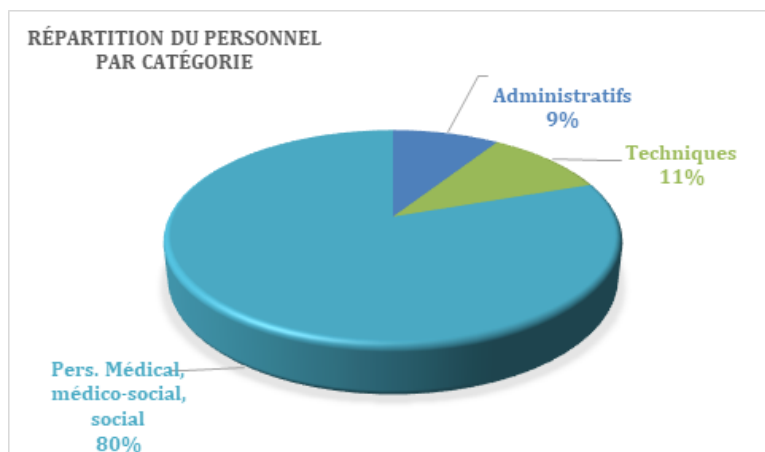
**La structure souhaite donc recourir à un prestataire à même d'accompagner l'établissement pour initier la structuration de la démarche et mettre en place les actions visant à sa pérennisation.**

### 3. Présentation de la structure



Document mis à jour le 1er septembre 2019 et validé par le CA le 14/10/2019.

La structure compte aujourd'hui 285 agents pour environ 260 ETP.



Ces agents exercent des métiers très divers : médecin, psychologue, psychomotricien, ergothérapeute, kinésithérapeute, orthophoniste, animateurs, éducateurs, professeurs, codeurs LPC, interprètes, assistant de service social, conseiller en économie sociale et familiale, infirmier, aide-soignant, aide médico-psychologique, assistant médico-administratifs, agents administratifs et techniques aux diverses compétences, ...

#### POLE ENFANCE ET PETITE ENFANCE



<b>PETITE ENFANCE 0 à 6 ans</b>	<b>PLACES</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>SITE</b>
CAMSP Horizons	60	Dépistage et accompagnement des enfants tous types de déficience	Les Capucins Saint-Brieuc
CAMSP Tournemine	20	Dépistage et accompagnement des enfants déficients auditifs ou présentant des troubles spécifiques du langage oral	Centre Jacques Cartier Saint-Brieuc
PCO TND	-	Plateforme de coordination et d'orientation des jeunes de 0 à 12 ans avec TND (troubles neurodéveloppementaux)	22 rue Alain Colas Tréguieux
UEM	7	Accompagnement des 3 à 6 ans avec autisme ou autre TED	Ecole Yves Dollo Saint-Brieuc
Diagnostic autisme : • UEDE niveau 3 • Equipe d'appui niveau 2	-	Enfants avec suspicion de TED ou TSA	Centre Jacques Cartier Saint-Brieuc
<b>ENFANCE ADOLESCENCE 4 à 20 ans</b>	<b>PLACES</b>	<b>ACTIVITE</b>	<b>SITE</b>
<b>Services à domicile</b>			
SESSAD Interm'aide 22	40	Jeunes présentant des difficultés psychologiques (35 places), déficiences intellectuelles (3 places), TED (2 places)	5 rue Jean Rostand Ploufragan
SSEFS	85	Jeunes présentant des déficiences auditives ou troubles du langage et des apprentissages	Centre Jacques Cartier Saint-Brieuc
<b>Instituts</b>			
IME : • SES • SEES - SIPFP	12 46	Autisme ou autres TED 12-14 ans 14-20 ans	Les Mauriers Plaintel
IES : • SEES • SPFP • SEHA	95	Jeunes présentant des déficiences auditives ou troubles du langage et des apprentissages : classes élémentaires, collège, lycée professionnel	Centre Jacques Cartier + Inclusion écoles, collèges, lycées

## POLE ADULTES

	PLACES	ACTIVITE	SITE
SAVS Les Mauriers	75	Accompagnement de personnes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans trouble associé, déficience psychique avec pathologie psychotique ou autistique	Ploufragan
SAVS Surditude 22	20	Accompagnement de personnes présentant une déficience auditive	Les Capucins Saint-Brieuc
ESAT	123	Activité pour les personnes ne pouvant travailler en milieu ordinaire : Métiers de bouche (cuisine) Blanchisserie / Entretien (locaux / véhicules) Espaces verts / Centre équestre Métallerie Sous-traitance (incluant reprographie, recyclage, peinture en cabine)	Les Mauriers Le Grand Plessis Plaintel
SATRA	15	Activités pour les personnes ne pouvant plus ou pas encore travailler à temps complet en ESAT	Les Mauriers Plaintel
Foyer d'hébergement	11	Hébergement avec soutien éducatif quotidien pour les personnes travaillant en ESAT non autonomes	Le Carpont Plaintel

### 4. Prestation

#### 4.1. Objectifs de la prestation

La prestation, d'une manière globale, vise à participer directement et indirectement aux objectifs suivants :

- Mettre en place une démarche structurée de prévention des risques psychosociaux et de développement de la qualité de vie au travail opérationnelle et durable qui s'inscrira à terme dans une démarche plus large de responsabilité sociale & sociétale
- Permettre aux différentes équipes d'intégrer le plus sereinement possible les transformations de notre secteur et particulièrement de nos établissements, y compris les fusions, passée et à venir.

La prestation comprendra une proposition de méthodologie répondant aux objectifs spécifiques et modalités suivants :

*OBJECTIF 1 : installer une culture partagée*

*MODALITES DE LA PRESTATION ASSOCIEE :*

- *Formation des membres du Comité de pilotage, des membres du CHSCT, de l'encadrement, d'un groupe de professionnels référents*
  - *Maîtrise des notions de base RPS et QVT (mise en perspective avec la RSE)*
  - *Mise en place d'un langage, d'une culture commune*
  - *Postures favorables à la QVT, au bien-être au travail (management, responsabilité collective en articulation avec l'engagement individuel de chacun)*
- *Conseil auprès du Comité de pilotage*

*OBJECTIF 2 : objectiver la situation psychosociale*

*MODALITES DE LA PRESTATION ASSOCIEE :*

- *Réalisation d'un diagnostic partagé des facteurs de risques et des facteurs de protection basé sur :*
  - *un questionnaire individuel à définir avec le Comité de pilotage permettant la mise en place d'un baromètre social*
  - *des entretiens avec les équipes*
- *Appui à la mise à jour du DUERP prenant en compte les outils de l'établissement. (outils de cartographie des risques basés sur les préconisations de la Haute autorité de santé)*

*OBJECTIF 3 : mettre en place un dispositif d'amélioration continue*

*MODALITES DE LA PRESTATION ASSOCIEE :*

- *Formulation de préconisations dans le cadre de la rédaction du plan d'action*
- *Appui à la mise en place d'une évaluation participative des actions*
- *Appui à la définition d'un tableau de bord des indicateurs de suivi*
- *Transfert des compétences permettant de pérenniser la démarche auprès du groupe de référents :*
  - *Modalités de recueil des facteurs de risques auprès des équipes*
  - *Observation et analyse de situations problèmes*
  - *Rédaction et suivi d'un plan d'actions*

## **4.2. Compétences attendues**

Le prestataire dispose d'une expérience certaine en animation de groupes de travail ainsi que dans la méthodologie de la prévention des risques psychosociaux et du développement de la qualité de vie au travail.

Le prestataire dispose de connaissances clairement établies dans le domaine de la dynamique

des groupes et des relations de travail.

Le prestataire connaît le secteur médico-social et plus spécifiquement l'accompagnement du handicap et les problématiques qui lui sont propres.

Des compétences pédagogiques, notamment la capacité à canaliser les échanges et la capacité à mobiliser une approche pédagogique émergente, sont fortement attendues.

Le prestataire devra faire preuve d'une grande adaptabilité à la multiplicité des métiers et la diversité des organisations.

Il s'engage à ne pas imposer son cadre de référence à l'établissement mais à construire avec lui un cadre commun pour ses prestations.

Le prestataire dispose d'une expérience dans le fonctionnement du dialogue social au sein des structures publiques. Il veillera notamment dans ses synthèses et restitutions, à permettre aux acteurs de l'organisation de prendre leurs responsabilités et à favoriser leur autonomie pour la suite de la démarche, dans le respect de leurs rôles et prérogatives.

Il veillera à la qualité du dialogue social et s'engage à ce que ses prises de position soient impartiales.

#### **4.3. Durée de l'accompagnement :**

- Mission se déroulant sur une période de 24 mois.

#### **4.4. Moyens mis à disposition :**

- Salles de réunion
- Vidéoprojecteurs
- Paperboards
- Reprographie des documents selon possibilités
- Plateforme Blue Kango utilisée pour le pilotage de la qualité et de la gestion des risques.

## 5. Eléments à fournir

### 5.1. Eléments de réponse à fournir :

- Reformulation du contexte et de la demande
- Eléments de méthodologie précis répondants aux différents points du cahier des charges
- Déroulement de la mission : ses phasages (grandes étapes avec détail des journées et coûts afférents, durée, calendrier prévisionnel)
- Livrables
- Moyens et compétences mis à disposition et outils utilisés pour la mise en œuvre
- Obligations et engagements réciproques,
- Coût global de la mission, coût journalier frais de mission et de déplacement compris, modalités de facturation et de règlement.

### 5.2. Eléments d'identification à fournir

- Identité de l'entreprise
- Statuts, activités, coordonnées
- CV des consultants intervenants
- Références et réalisation de prestations similaires
- Déontologie, condition de confidentialité

## 6. Critères de Sélection

- Adéquation du contenu de la proposition au cahier des charges (25%)
- Pertinence de la méthodologie et du calendrier proposés (25%)
- Qualification et expérience des intervenants (20%)
- Références de l'organisme dans le domaine concerné (10%)
- Prix de la prestation (20%)

## 7. Conditions et date limite d'envoi des propositions

### 7.1. Modalités et date limite d'envoi

Les propositions écrites effectuées par les prestataires devront être transmises **par mail à l'adresse suivante** : [c.livebardon@ar-goued.bzh](mailto:c.livebardon@ar-goued.bzh) au plus tard **le mardi 3 décembre 2019**.

Possibilité d'échanges téléphoniques entre les candidats et l'établissement de préférence les mardi 19 novembre 2019 de 9h à 18h et lundi 25 novembre de 9h à 12h.

Tel : 06 71 08 50 44

Une présélection sera effectuée à l'issue de la date limite de réception des dossiers. Les propositions retenant l'attention du comité de sélection donneront lieu à une rencontre avec les prestataires, sur l'un des créneaux suivants :

- Mercredi 11 décembre 2019
- Vendredi 13 décembre 2019 matin.

La notification de décision sera communiquée aux prestataires par mail et/ou courrier suivant les entretiens.

## 7.2. Contacts

Personne référente pour des renseignements complémentaires et suivi :

*Catherine Livebardon, Responsable qualité & gestion des risques, Tél : 06 71 08 50 44*  
[c.livebardon@ar-goued.bzh](mailto:c.livebardon@ar-goued.bzh)